

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ACTION LOGEMENT RÉAFFIRME SA MOBILISATION FACE A L'AGGRAVATION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19**

**A la suite de l'annonce, ce jour, du Premier Ministre relative à la prolongation de la période de confinement, les Partenaires sociaux (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, MEDEF, CPME) réaffirment le maintien de l'ensemble des mesures prises le 20 mars dernier à l'échelle du Groupe, toutes filiales et associations rattachées comprises.**

Action Logement s'engage, au titre de la solidarité, à maintenir l'intégralité de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs quelle que soit leur situation, jusqu'au 30 avril 2020. Grâce à cette règle de non-recours au dispositif de chômage à temps partiel, il n'y aura aucune conséquence financière pour les salariés. Les autres mesures annoncées demeurent également inchangées :

- Mobilisation de l'ensemble des aides et services au profit de l'accompagnement des entreprises, des locataires et accédants à la propriété qui connaîtraient des problèmes financiers sur la période. Des cellules d'appui sont mises en place, par les filiales, afin d'éviter l'installation de situations d'impayés ou de difficultés des locataires qu'ils soient particuliers ou professionnels ;
- Paiement accéléré des factures pour les TPE/PME prestataires du groupe et proposition, si nécessaire, d'allonger les délais de paiement ou d'octroyer des remises de dette afin d'amortir les baisses de trésorerie.

**Les Partenaires sociaux réexamineront leur position en fonction des évolutions de la situation le cas échéant.**

Dans cette période exceptionnelle pour chacun, Action Logement, en tant qu'acteur majeur du logement, entend assumer ses responsabilités sur l'ensemble des territoires et veille à assurer la continuité de ses missions.

Les Partenaires sociaux d'Action Logement remercient l'ensemble des collaborateurs pour leur forte implication dans le contexte actuel et demain, au moment de la reprise des activités, afin de maintenir le service aux salariés et aux entreprises.

## A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 53 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - @ActionLogement - @Services\_AL / [www.visale.fr](http://www.visale.fr) - @Visale.fr

## CONTACTS PRESSE

### Action Logement

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr)

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / 06 32 66 72 49 [actionlogement@grayling.com](mailto:actionlogement@grayling.com)